

DEMANDE A RETOURNER ACCOMPAGNÉE OBLIGATOIREMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT ET DES BULLETINS D'ENGAGEMENT DE CHAQUE PILOTE. ELLE DOIT ÊTRE PARVENUE A LA FFM AVANT LE 10 JANVIER 2014, FAUTE DE QUOI VOUS NE POURRIEZ PRÉTENDRE A AUCUN CRITÈRE DE PRIORITÉ D'ENGAGEMENT.

TOUTES LES DEMANDES D'ENGAGEMENT DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES À LA DIRECTION DES SPORTS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME ACCOMPAGNÉES DES CHEQUES D'ENGAGEMENTS LIBELLÉS À L'ORDRE DE LA F.F.M. AUPRÈS DE :

Fédération Française de Motocyclisme
Direction Des Sports
Madame Dominique SAVART
74 Ave Parmentier 75011 Paris
Tél. 01.49.23.77.07 - Fax 01.49.23.77.23

UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT, DES BULLETINS D'ENGAGEMENT DE CHAQUE PILOTE ET DU CAHIER DES CHARGES TEAM/PILOTES SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

SI VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER UN STAND, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LES PHOTOS DE L'AGENCEMENT DE CELUI-CI

COORDONNÉES DES CLUBS ORGANISATEURS

5 et 6 avril – LE MANS

ASM DES 24 HEURES ACO

Circuit des 24 Heures, 72040 LE MANS CEDEX. Tél. 02.43.40.24.24

24 et 25 mai – NOGARO

ASM ARMAGNAC BIGORRE

Circuit Paul Armagnac, B.P. 24, 32110 NOGARO. Tél. 05.62.09.02.49

14 et 15 juin – LEDENON

MC LEDENON

Circuit de Ledenon, 30210 LEDENON. Tél. 04.66.37.11.37

28 et 29 juin – NEVERS MAGNY-COURS

MC NEVERS ET NIEVRE

Monsieur Régis MOREAU, 19, rue de l'Orangerie, 58000 SAINT-ELOI. Tél. 03.86.37.17.43

30 et 31 août – CAROLE

MC MOTORS EVENTS

14, rue Cauchy, 75015 PARIS. Tél. 06.76.06.18.71

27 et 28 septembre – ALBI

MCC ALBI

Circuit d'Albi, 81990 LE SEQUESTRE. Tél. 05.63.43.23.00

CAHIER DES CHARGES TEAM / PILOTE POUR UNE EPREUVE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2014

Ce cahier des charges devra être retourné à la F.F.M., avec toute demande d'engagement. Il devra être signé par le team manager et par le ou les pilotes du team.

- Chaque équipe permanente devra souscrire une licence Team, qui pourra être attribuée soit à un pilote soit à une personne de l'équipe. Celle-ci sera identifiée comme "Team manager", elle sera le seul contact de la CNV à ce titre elle recevra et transmettra les informations nécessaires au bon fonctionnement de la relation équipe / CNV.
- Il devra être fourni une photo numérique de chaque membre de l'équipe avec son nom et prénom, sa fonction, le nom du team et le N° et la catégorie de la machine à laquelle il est affecté. Cette photo permettra la délivrance d'un pass permanent nominatif valable pour l'ensemble de la saison 2014.
- L'accès au paddock et derrière les stands se fera (sauf dispositions particulières précisées par écrit) le jeudi de 14h à 20h.
- Seuls les véhicules à caractère techniques pourront se placer derrière les stands, les auvents fixés latéralement aux véhicules seront autorisés pour autant qu'ils ne dépassent pas la largeur disponible derrière le ou les stands loués et qu'ils ne gênent pas l'accès aux véhicules voisins.
- Il est interdit sauf accord expresse de l'organisateur d'assurer la restauration d'autres personnes que celle appartenant à l'équipe.
- Les voitures particulières sont interdites derrière les stands et dans le paddock pour autant qu'un parking soit prévu.
- Les évacuations d'eaux usées de tous les véhicules devront aboutir dans un puisard ou dans un réservoir, mais ne devront en aucun cas se déverser sur le sol.
- Les véhicules d'assistance technique, deux roues, quads, etc. devront porter le N° et la catégorie de la machine à laquelle ils sont affectés, au cas où ils seraient utilisés pour plusieurs ils devront porter le N° de l'une d'entre elles. Ils devront, comme tout autre véhicule circuler à la vitesse du piéton au pas.
- Pour la tranquillité des riverains et des autres concurrents, toutes les activités bruyantes devront cesser après 22 heures
- Toute détérioration de matériel appartenant soit aux installations du circuit soit à un concurrent sera sanctionnée par le jury de l'épreuve. Cette sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion de la manifestation de l'équipe de son auteur (quelque soit le nombre de pilotes), et de la totalité du Championnat par l'organe disciplinaire compétent.
- Les laissez-passer fournis par la F.F.M ou les organisateurs ne sont ni vendables, ni cessibles à titre gracieux. Toute fraude entraînera la confiscation immédiate des laissez-passer incriminés et l'exclusion de son porteur, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le titulaire, le pilote ou le responsable du team à qui ils ont été délivrés. Toute confiscation de laissez passer entraînera une amende définie par le Jury, le laissez passer sera restitué après paiement de celle-ci, à la fin de la manifestation. Toute récidive entraînera, la confiscation définitive du laissez passer.
Les badges de remplacement (perte ou oubli) seront facturés 10 €.

.../...

- la distribution des stickers de pneus se fera uniquement le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00. Le remplacement des badges se fera le vendredi jusqu'à 19 heures et le samedi de 8 à 12 heures. Le lieu de distribution sera précisé au tableau d'affichage officiel.
- Le locataire d'un stand est responsable de celui-ci et en particulier des personnes qui le traversent. Si celles-ci ne sont pas porteuses d'un badge permettant l'accès à la voie des stands, le locataire en sera tenu pour responsable. Il sera passible d'une sanction que ladite personne fasse partie du team ou y soit totalement étrangère.

Je reconnais avoir pris connaissance :

Des règlements s'appliquant au Championnat de France Superbike, aux règles générales pour les épreuves de vitesses, au code sportif ainsi qu'au présent cahier des charges.

Que conformément à l'article 2 du Championnat de France Superbike, je suis le seul interlocuteur de la CNV et qu'à ce titre je dois transmettre à mon équipe les règlements et cahier des charges régissant ce Championnat et m'assurer de leur application.

Fait à _____ le _____

Nom du Team _____

Nom du Team Manager _____

Signature :